



23.04.2024 - 08:00 Uhr

Le TCS comble une lacune d'assurance avec son nouveau TCS Livret protection d'urgence



Vernier/Ostermundigen (ots) -

Plus grand acteur privé dans le domaine des ambulances, le TCS complète depuis 2021 le secteur très fragmenté des secours d'urgence et du transport sanitaire. Grâce à cette activité, à ses dizaines d'années d'expérience dans l'aide d'urgence et à ses analyses de marché, le TCS aspire ainsi à améliorer le système de santé. Il comble désormais la lacune relative aux frais d'ambulance et à la mobilité réduite après un événement médical.

Fondé en tant qu'association à but non lucratif, le Touring Club Suisse est actif dans le domaine de l'aide médicale d'urgence depuis plus de 60 ans, notamment en lien avec le TCS Livret ETI. Il y a trois ans, le TCS s'est lancé dans le secteur des ambulances. TCS Swiss Ambulance Rescue est aujourd'hui le plus grand acteur privé dans ce domaine et complète le secteur très fragmenté du secours d'urgence et du transport sanitaire. Les 50 ambulances effectuent plus de 30'000 interventions chaque année dans six cantons.

" Nous analysons en permanence le marché ", déclare Jürg Wittwer, directeur général du TCS. Dans le cadre de son analyse des attentes de ses membres, le TCS a constaté une lacune en matière d'assurance. Un récent sondage mené par le TCS montre que la population fait confiance pratiquement sans restriction aux secouristes et à la prise en charge des urgences. En revanche, les personnes interrogées se sentent moins assurées en ce qui concerne la couverture financière après une urgence. Afin d'assurer la mobilité après un incident médical ainsi que les frais de transport d'urgence en partie non couverts, le TCS a maintenant développé une solution avec le nouveau TCS Livret protection d'urgence.

Une solution pour alléger la charge organisationnelle et financière

Les blessures provoquées par un accident de ski ou encore une chute à vélo ou d'une échelle peuvent durer des semaines, voire des mois, une période durant laquelle la mobilité est réduite et le besoin d'assistance accru. Les questions suivantes se posent alors rapidement : comment faire pour ne pas s'isoler chez soi et continuer à avoir une vie sociale, faire ses courses, se rendre sur son lieu de travail, emmener ses enfants à la garderie ou à l'entraînement de hockey ? La période de convalescence, par exemple après une rupture de ligaments ou même une fracture, est souvent longue, pénible et même douloureuse. La situation est encore plus accablante lorsque l'immobilisation temporaire ne permet pas de gérer le quotidien.

Si l'assurance-maladie complémentaire ou l'assurance-accidents de l'employeur couvre beaucoup de cas de figure, une lacune

d'assurance existe néanmoins en matière de mobilité. C'est là qu'entre en jeu le nouveau TCS Livret protection d'urgence en cas de mobilité réduite attestée par un médecin et empêchant le patient ou la patiente d'effectuer ses trajets habituels depuis son domicile. La couverture inclut les trajets (par exemple en taxi, pour se rendre au travail, au centre commercial, à des rendez-vous avec des proches, chez le médecin ou chez le physiothérapeute) pour la personne accidentée elle-même, mais aussi, et c'est ce qui en fait la particularité, pour son entourage familial immédiat comme les enfants. Les frais sont couverts jusqu'à 10'000 francs, pour une durée maximale de trois mois et une fois par an.

Frais de transport en ambulance couverts

Le TCS Livret protection d'urgence prend également en charge les frais de transport d'urgence en cas d'urgences médicales. Le montant des frais d'intervention d'une ambulance peut rapidement s'envoler. Un trajet de 50 kilomètres peut coûter entre 1000 et 2000 francs. L'assurance de base ne prend alors en charge que la moitié des frais du trajet en ambulance.

Roman Burkart, directeur de l'Interassociation de sauvetage (IAS), ne connaît que trop bien cette problématique. " Les frais peuvent parfois être extrêmement préjudiciables pour les patientes et patients. La loi sur l'assurance-maladie n'est tout simplement plus adaptée à la situation ", commente-t-il.

Ainsi, si une personne doit être immédiatement transportée en ambulance (appel du numéro d'urgence général 144) dans l'hôpital suisse adapté le plus proche en raison d'un accident ou d'une maladie soudaine, les frais sont couverts par le TCS Livret protection d'urgence s'ils ne sont pas pris en charge par d'autres assurances obligatoires ou facultatives ou par des tiers payants.

Le TCS dans le secteur médical

- Depuis plus de 60 ans, le TCS est actif dans le domaine médical, notamment par le biais de conseils médicaux et de rapatriements en lien avec le TCS Livret ETI.
- Grâce au soutien du TCS, l'Université de Berne a pu créer en 2019 un poste de professeur assistant en télémédecine d'urgence.
- Le portail d'information tcs-mymed.ch répond de manière neutre et professionnelle à toutes les questions en lien avec la santé.
- TCS Swiss Ambulance Rescue est présent dans six cantons (Zurich, Argovie, Lucerne, Zoug, Vaud et Genève) et effectue plus de 30'000 interventions par an à partir de 14 bases et à l'aide de 50 ambulances.
- Le nouveau TCS Livret protection d'urgence intervient après un incident médical, avec une couverture qui s'étend des frais de transport d'urgence non couverts à la garantie de mobilité durant la période qui suit (à l'exclusion des transports par hélicoptère ou par avion ainsi que des frais de recherche et de sauvetage).

Il coûte CHF 49.- par an pour les membres du TCS et CHF 89.- par an pour les non-membres.

tcs.ch/livret-protection-urgence

Contact:

Massimo Gonnella, porte-parole du TCS
Tél. 058 827 27 26 | 076 367 25 33 | massimo.gonnella@tcs.ch

Medieninhalte



Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100000091/100918560> abgerufen werden.